

Foire Aux Questions

Suite à la Journée Portes Ouvertes réalisée en visioconférence le 12 février 2021 à laquelle vous avez été nombreux à participer, il nous a paru utile de regrouper certaines de vos questions dans cette FAQ. Si vous avez besoin d'autres informations n'hésitez pas bien sûr à nous solliciter.

1/ Si je souhaite candidater à la formation après mon année de terminale et l'obtention de mon baccalauréat, quelles matières dois-je privilégier dans mes choix d'options au lycée ?

Il est certain que la formation d'ergothérapeute s'appuie sur les mathématiques, la physique et les sciences de la vie. Néanmoins aucune « spécialisation » extrême n'est nécessaire pour aborder les enseignements et la pédagogie mise en place à l'IFE.

Sur un plan plus pratique il est certain que vous avez intérêt à privilégier les matières pour lesquelles vous avez une certaine affinité. Vos notations (bulletins de première et terminale, notes du baccalauréat) entrant pour partie dans l'évaluation de votre dossier. Le rapport public de l'an dernier vous donne des informations sur les attendus nationaux et les modalités d'examen des vœux.

2/ J'ai suivi une filière de Lycée dans les domaines technologiques, professionnels ou dans une voie où les matières scientifiques n'étaient que peu présentes, est ce absolument rédhibitoire pour espérer intégrer la formation ? J'ai fait une première année universitaire, puis rejoindre l'IFE ?

L'étude des dossiers prend en compte la réussite de votre scolarité dans la filière que vous aviez choisi (appréciations de vos professeurs sur votre implication, fiche avenir ...). Des candidats ayant des profils variés ont été déjà admis précédemment. Il est clair toutefois qu'un effort personnel plus important sera nécessaire pour atteindre le niveau requis si votre parcours vous a un peu éloigné des sciences fondamentales. Des entretiens et un suivi individualisé vous seront proposés à cette fin tout au long de votre scolarité.

S'agissant d'un métier de soin, l'aspect humain reste prioritaire et peut être mis en avant au travers de stages, d'activités et de la rédaction soignée du projet de formation.

Si vous venez d'une université, vous aurez déjà acquis de l'autonomie et de la méthodologie en plus de certaines connaissances, ce qui est un atout indéniable. Le fait d'avoir fait une prépa ergothérapeute et surtout avoir rencontré et observé des ergothérapeutes est un atout supplémentaire.

3/ Quel est le statut de l'école ? Les frais de scolarité ?

L'IFE est un institut privé qui dépend de la Fondation la renaissance Sanitaire. Il est conventionné avec l'Université de Rouen (qui délivre le grade de Licence) et respecte les textes nationaux (arrêté du 5/7/2010). La délivrance du Diplôme d'Etat est réalisée par la DRDSCS qui est un organisme d'Etat.

A ce titre, les frais de scolarité sont de 3800 € pour l'année 2020/2021, ils complètent pour celles et ceux qui y ont droit la participation de la région Normandie, il faut ajouter la CVEC et les frais d'inscription à l'université.

Les candidats qui pensent avoir droit à la bourse CROUS peuvent faire une simulation sur le site du CROUS de Caen dont nous dépendons.

Si vous êtes demandeur d'emploi ou en reconversion des modalités spécifiques s'appliquent n'hésitez pas à nous contacter.

La fondation La Renaissance Sanitaire au travers de ses instituts de formation vous apporte en plus la qualité du cadre de vos études et l'expertise reconnue de ses équipes.

4/ Je souhaite me réorienter après avoir entamé d'autres études supérieures comment mon dossier sera-t-il pris en compte sur Parcoursup ?

Pour ce qui concerne votre parcours au lycée s'il ne remonte pas à plus de six ans, l'ensemble de vos notes seront récupérées et prises en compte. Vos années d'études validées ou non peuvent également être valorisées en fonction des résultats obtenus mais aussi des compétences, savoirs faire et être que vous pouvez avoir acquis et mentionner dans votre projet de formation motivé.

Cette année, 3 places sont réservées aux candidats issus de la Formation professionnelle continue, qui ne passeront pas par Parcoursup.

Vous trouverez les informations et la notice d'inscription sur le site www.larenaissancesanitaire.fr

5/ Quel est le déroulé global des études ?

Chacune des trois années comporte une alternance de cours et de travaux dirigés à l'IFE avec des stages, pour acquérir les savoirs théoriques et pratiques. Progressivement vous monterez en compétences et pourrez acquérir les connaissances à utiliser sur le terrain. Vous pourrez construire votre projet professionnel avec un parcours individualisé qui sera accompagné par des responsables pédagogiques expérimentés.

Vous êtes accompagnés pour les choix des stages, c'est l'IFE qui les agrée et vous fait des propositions de places que vous choisissez en fonction de votre parcours.

Des stages, voir des semestres à l'étranger sont possibles.

6/ La formation en alternance est-elle possible ?

Oui en deuxième et/ou troisième année. Les enseignements sont inchangés, seules les périodes de stages professionnels et les périodes de temps « hors scolaire » étant de facto sous le régime d'un contrat de travail établi avec un employeur ayant la capacité de maître de stage et d'apprentissage.

L'aspect contractuel est géré en partenariat avec le CFA PSS de Normandie auprès duquel de plus amples informations sont disponibles. Vous serez informés de cette possibilité dès la première année.

7/ Quels sont les débouchés, poursuites d'études possibles ?

L'insertion professionnelle des nouveaux diplômés en France est excellente avec un plein emploi et même dans certains endroits une réelle pénurie de professionnels.

La mise en œuvre de la réforme du « 100 % santé » ne devrait pas, au contraire, modifier cette dynamique avec un recours facilité pour les patients aux soins.

Les statuts possibles vont du salariat à l'exercice libéral, des cours de gestion et d'initiation à la reprise et création d'entreprise sont prévus dans la scolarité.

L'acquisition de 180 ECTS délivrée par l'Université de Rouen permet à celles et ceux qui le souhaitent la poursuite d'étude en Master et Doctorat. La création d'un master des métiers de la rééducation au sein de l'Université de ROUEN est à l'étude.

8) Votre institut propose t'il des aménagements pour les personnes en situation de handicap ?

Oui, sous réserve que vous ayez une attestation médicale. Il faut que votre situation de handicap soit compatible avec les études et le métier d'ergothérapeute. Si vous êtes admis, nous prendrons en compte à la lettre et les recommandations émises.

Des aménagements matériels (ordinateur, polices spécifiques des sujets...) et du temps supplémentaire sont prévus à cet effet.